

# PROCES-VERBAL

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Le **27 juillet 2023** à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **20/07/2023**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Vanessa DUVAL, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET, Arnaud VUICHARD, François CESMAT

**Excusés** : Aurélie BEAUD, Maxime MUGNIER.

**Procuration** : M. DESBIEZ-PIAT Sébastien donne procuration à Mme FOL Béatrice.

**Absent** : Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Yann FOL.

**Ordre du jour** :

1. Aménagements hydrauliques / Eaux pluviales : demande de subvention au titre du Fonds vert – appui aux collectivités de montagne soumis à des risques émergents.
2. Aménagements hydrauliques multiples : attribution du marché.
3. Ressources humaines : suppression et création d'emplois.
4. Ressources humaines : création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.
5. Cimetière communal : tarifs des concessions.
6. Coupe de bois : tarif taxe d'affouage et désignation de garants
7. Convention d'objectif pour la mise à disposition d'une brigade écogarde.
8. Communauté de Communes du Genevois / Programme local de l'Habitat : Plan Intercommunal et convention d'attributions des logements sociaux.
9. Informations diverses :
  - Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).
  - Intercommunalité.
  - Urbanisme.
  - Divers.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Aménagements hydrauliques / Eaux pluviales : demande de subvention au titre du Fonds vert – appui aux collectivités de montagne soumis à des risques émergents.**

Mme le Maire informe que la demande de subvention sollicitée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement hydrauliques a été rejetée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide donc de solliciter une aide au titre du Fonds Vert, appui aux collectivités de montagne soumis à des risques émergents, pour la réalisation de ces travaux.

#### **2. Aménagements hydrauliques multiples : attribution du marché.**

Mme Ingrid LAVOREL quitte la séance et ne participe pas au débat et au vote.

Mme le Maire indique à l'Assemblée les mesures de publicité réalisées dans le cadre du marché de travaux d'aménagement hydraulique pour la collecte et l'évacuation des eaux pluviales aux hameaux d'Olliet, Cessens, Murcier et Cortagy.

Elle précise que le marché comportait un lot unique avec une tranche ferme et une tranche optionnelle sur le secteur de Murcier.

Le bureau Hydrétudes a réalisé un rapport des analyses des offres. Deux plis ont été reçus dans les délais :

- Entreprise DUCLOS pour une offre à 748 656, 65 € HT.
- Groupement BORTOLUZZI SAS / GRUAZ TP / VUACHE TP pour une offre à 680 182 € HT.

Dans le règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres étaient le prix des prestations à hauteur de 40 % et la valeur technique à hauteur de 60 %.

Suite au rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre de l'opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché au Groupement BORTOLUZZI SAS / GRUAZ TP / VUACHE TP, offre considérée comme économiquement la meilleure selon les critères définis au règlement de consultation.

### **3. Ressources humaines : suppression et création d'emplois.**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'un agent, en raison de son ancienneté, peut bénéficier d'un avancement de grade. Le Conseil Municipal décide donc de supprimer l'ancien poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 28.25/35<sup>ème</sup>.

D'autre part, suite au départ d'un agent en retraite au 01/09/2023, le Conseil Municipal décide de supprimer le grade d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet de 30.30/35<sup>ème</sup> et de créer un poste au grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet de 30.30/35<sup>ème</sup>.

### **4. Ressources humaines : création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.**

Afin de renforcer l'équipe au sein des services périscolaires, le Conseil Municipal décide de créer deux emplois non permanents à temps non complet pour la rentrée de septembre 2023.

### **5. Cimetière communal : tarifs des concessions.**

Mme le Maire informe l'Assemblée que des cavurnes ont été aménagées dans le cimetière communal. Il convient donc de fixer les tarifs de location pour ce type de concessions.

Elle propose au conseil municipal de revoir l'ensemble des tarifs des concessions qui ont été adoptés en 2001 et en 2003.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs applicables aux concessions dans le cimetière communal comme suit :

- Concession de terrain trentenaire : 150 euros.
- Concession en cavurne trentenaire : 450 euros.
- Concession en columbarium trentenaire : 600 euros

Madame le Maire précise que dans le cimetière, des personnes ont été inhumées dans des terrains communs sans titre de concession. Ces emplacements sont provisoires. Les terrains peuvent être repris par la commune cinq ans après l'inhumation. Or, certaines familles ont installé sur ces terrains des monuments.

Une procédure va donc être engagée afin de demander aux familles d'enlever ces monuments pour pouvoir procéder à l'exhumation des corps.

À défaut pour les familles de se conformer à cette demande, la commune reprendra possession du terrain pour de nouvelles sépultures. Il sera procédé d'office à l'enlèvement des objets, signes et monuments funéraires qui n'auront pas été réclamés. Lesdits objets, signes et monuments deviendront propriété de la commune. Les restes mortuaires seront placés dans l'ossuaire communal.

## **6. Coupe de bois : tarif taxe d'affouage et désignation de garants.**

L'Office National des Forêts (ONF) a procédé au martelage de coupes d'affouage. La parcelle forestière n°10 a été divisée en 7 lots pour préparer ces coupes.

Les personnes souhaitant bénéficier de ces coupes devaient s'inscrire en mairie.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal doit désigner 3 personnes comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

Un règlement d'affouage de bois sur pied ou de bois façonné sur la base sera arrêté selon un modèle fourni par l'ONF dans lequel il sera rappelé l'interdiction de revente des bois.

Le volume maximal estimé des portions est fixé à 15 stères (le maximum autorisé étant de 30 stères), ces portions étant attribuées par tirage au sort.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- Désigne M. Yann FOL, M. Arnaud VUICHARD, M. Jean-Louis VUICHARD comme garants de la bonne exploitation des bois,
- Et fixe le montant de la taxe d'affouage à 40 € par lot.

## **7. Convention d'objectif pour la mise à disposition d'une brigade écoparde.**

Mme le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention avec la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie pour la mise à disposition d'une brigade composée de 2 écopardes. Cette brigade pourra être missionnée pour :

- La sensibilisation à la préservation des espèces et des habitats, au respect de la nature en général, au partage de la nature et à la problématique de la prédation et des mesures de protection ;
- Des actions de surveillance en vue du bon respect des règles inscrites dans les espaces naturels, la divagation des chiens, les dépôts sauvages, la dégradation de matériel, les barbecues sauvages, le risque incendie en cas de sécheresse, le bon respect des règles de sécurité à la chasse ou encore la circulation des véhicules à moteur ;
- Le suivi de la fréquentation humaine d'un site ou des mises en défens installés pour la préservation des zones d'hivernage du tétras lyre notamment ;
- Ou tout autre mission en lien avec l'environnement.

Le coût horaire de la brigade est de 60 € soit 240 € la demi-journée. La brigade pourrait intervenir 4 demi-journée/an.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à 9 voix pour et une abstention (Yann FOL), approuve la convention d'objectif pour la mise à disposition d'une brigade éco garde devant intervenir avec la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie.

## **8. Communauté de Communes du Genevois / Programme local de l'Habitat : Plan Intercommunal et convention d'attributions des logements sociaux.**

Les intercommunalités tenues de se doter d'un Programme local de l'habitat, comme la Communauté de Communes du Genevois, ont l'obligation d'établir, en matière de logements sociaux :

- un Document cadre des orientations définissant les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements locatifs sociaux.
- une Convention intercommunale d'attributions permettant de traduire de manière opérationnelle les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux. Elle définit les engagements quantifiés et territorialisés de mixité à prendre en compte dans les attributions de logements sociaux.

Ces documents ont été regroupés au sein du Plan intercommunal d'Attributions lequel est valable 6 ans. Ils ont été conçus de manière partagée, lors d'ateliers ayant eu lieu de septembre à décembre 2022, réunissant les élus de la Communauté de Communes du Genevois, les élus des communes, les services de l'État, les réservataires, les associations concernées et les organismes de logement social. Pour la Communauté de Communes du Genevois, le projet de document prévoit :

- les orientations intercommunales d'attribution :
  - favoriser la mixité sociale,
  - favoriser le droit au logement,
  - favoriser l'accès au parc social et aux travailleurs pauvres,
  - fluidifier les parcours résidentiels des locataires du parc social,
- les engagements territorialisés et quantifiés :
  - attribuer minimum 25 % des logements hors quartier politique de la ville et hors secteurs très fragiles aux ménages dont les ressources relèvent du premier quartile,
  - attribuer 70% minimum des logements aux ménages des quartiles 2, 3 et 4 dans le quartier politique de la ville et dans les secteurs très fragiles,
  - attribuer 25 % des logements par réservataire au profit des ménages prioritaires,
  - accompagner les sorties d'hébergement et lutter contre le sans-abrisme,
  - favoriser les parcours résidentiels des ménages du parc social.

Dans sa séance du 27 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé le Plan Intercommunal d'Attributions. La Conférence intercommunale du logement réunie le 4 avril 2023 a validé ce document. Le Comité responsable du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées l'a approuvé dans sa séance du 20 juin 2023. Le Conseil communautaire du 26 juin a arrêté définitivement le Plan Intercommunal d'Attributions regroupant le Document cadre d'orientations et la Convention intercommunale d'attributions.

Le Préfet, le Président de la Communauté de Communes, les Maires des communes, le Président du Conseil départemental, Action Logement, les organismes de logement social sont signataires de ce Plan.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, valide le Plan Intercommunal d'Attributions regroupant le Document cadre d'orientations et la Convention intercommunale d'attributions.

## 9. Informations diverses :

### 1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2023-06 confiant la fourniture d'une cuve de 400 litres à l'entreprise VAUDAUX, située à Sillingy-Annecy (74330) pour un montant de 3 011,00 € HT.
- Décision 2023-07 décidant d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	- 10 000
23	238	Avances commandes	+ 10 000
TOTAL			0

## 2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de Construire déposé par M. BARATA Carlos pour la démolition et reconstruction d'une maison individuelle à Murcier.
- Permis de Construire déposé par M. FERNANDEZ GARCIA Christobal pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. BORDET Alexandre pour l'installation d'une cuisine extérieure à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. ROBERT Thibault pour la création d'un mur de soutènement, terrasse et chemin d'accès à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. FOL Emmanuel pour la construction d'un abri de jardin à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par Mme TELLEY Andréia pour la construction d'une piscine au hameau Les Chavannes.
- Déclaration Préalable déposée par M. SCHOEMANN Christophe pour la construction d'un abri de jardin à Cessens.
- Déclaration Préalable déposée par Mme SIQUES Hélène pour une division en vue de construire au Chef-lieu.
- Déclaration Préalable déposée par M. BRON Patrick pour l'installation d'un climatiseur en façade à Nyoux.
- Déclaration Préalable déposée par M. MORGAN Franck pour une division en vue de construire à Murcier.

## 3) Intercommunalité.

### - Communauté de Communes du Genevois

➤ **Commission Eau Assainissement** : un conseil d'exploitation va être mis en place.

➤ **Commission Mobilité** :

- **Genevois Roule** : Le SPL (Service Public Local) a repris le service de location de vélos électriques. La nouvelle campagne de location va prochainement être lancée. Une réflexion est menée pour améliorer ce service avec deux scénarios :

1. Maintenance plus réactive avec une permanence tous les 15 jours,
2. Ou création d'un service permanent avec un accueil public centralisé (proposition de location à la semaine, au mois, etc..) sur 3 communes.



- **Via Rhône** : discussion avec la SNCF pour éviter les passages à niveau. Des comptages de vélos sont réalisés. Une réunion publique de présentation de la Via Rhône est prévue début septembre.
- **Transport scolaire** : les dossiers d'inscription ont été instruits et les nouvelles cartes de transports scolaires seront à retirer en mairie.
- **Travaux du Tram** : les informations figurent sur le site de la Communauté de Communes du Genevois.
- **Copil des Petites Douanes** : entre 2017 et 2023, on constate une diminution du trafic de 30 % sur l'ensemble des 3 douanes.
- **Transports à la demande** : les pratiques sur d'autres communes ont été présentées. Le but est de desservir les communes ne bénéficiant pas d'arrêt de transports publics afin d'amener la population près d'un arrêt de bus existant. Il existe des cartes de réductions « ILLICO » pour le transport en région Rhône Alpes permettant de bénéficier de réductions notamment pour les jeunes de moins de 26 ans.

➤ **Commission Sociale :**

La Maison de santé à Valleiry recherche encore 3 médecins. Ce besoin devient encore plus urgent du fait de départ de deux médecins à Vulbens et à Viry.

Le but est d'attirer des jeunes médecins en leur proposant des logements.

Le manque de dentiste se fait également ressentir.

**4) Divers.**

- L'installation de l'antenne devrait être réalisée après le 15 août, elle sera héliportée, l'assemblage se fera sur place. Ensuite, le raccordement électrique sera effectué par ENEDIS.
- Les travaux de sécurisation de voirie au hameau des Chavannes ne sont pas encore terminés, il reste le marquage provisoire au sol à effectuer. La réception de chantier aura lieu en septembre.  
Le ralentisseur à Nyoux a été amélioré.
- La signature de l'acte de vente de la maison Chautemps avec l'Établissement Public Foncier (EPF) se déroulera le 31 juillet 2023.
- Un rendez-vous a été fixé avec le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'aménagement de la cour de l'école.  
Mme le Maire remercie Mme Cyrielle BAUDET pour les travaux de peinture réalisés durant l'été dans la cour de l'école (traçage au sol, cabanon).

La Secrétaire de Séance,  
Yann FOL.



Le Maire,  
Béatrice FOL.

